RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS PFF
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.249.840 euros
Siège social : Hameau de Dabisse – 04190 LES MEES
Immatriculée au RCS DE MANOSQUE n° 382 109 189

PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt et cinq, le trois juin, l'associé unique s'est réuni, dans les locaux de la SAS PFF, en assemblée générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présente :

- La SAS VERGERS DU SUD,
 QUINZE MILLE SIX CENT VINGT TROIS actions, 1 à 15623
 Ci15 623 actions ;

Total égal au nombre d'actions composant le capital 15 623 actions.

Monsieur Didier MIOLLAN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que le quorum est atteint, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les statuts de la Société.

– ORDRE DU JOUR –

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification administrative de l'adresse postale normalisée du siège social ;
- Modification corrélative de l'article 1 des statuts ;
- Délégation des Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION – Modification administrative de l'adresse postale du siège social

L'assemblée générale, connaissance prise des documents suivants :

- Lettre de modification administrative d'adresse normalisée,
- Projet de statuts mis à jour,

DECIDE d'appliquer la nouvelle adresse postale normalisée du siège social :

198 Chemin Saint Georges – Dabisse – 04190 LES MEES

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale, en conséquence de ce qui précède, donne mandat à la Gérance de procéder à la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

198 Chemin Saint Georges - Hameau de Dabisse – 04190 LES MEES

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Gérant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour accomplir toutes les formalités légales et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à Les Mées, le trois juin deux mille vingt et cinq.

